

Décembre 2021

# PROJET DE PARC ÉOLIEN LES MIGNAUDIERES 2

**Communes de Brion et Saint-Secondin (86)**

Dossier de demande d'autorisation environnementale  
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Pièce 7A : Lettre de demande



Énergies renouvelables



Hydraulique urbaine  
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture  
Environnement



<b>FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT</b>		
<b>Coordonnées du commanditaire</b>	ABO Wind SARL 2, rue du Libre Echange CS 95893 31 506 TOULOUSE Cedex 5	
<b>Bureau d'études</b>	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU	
<b>HISTORIQUE DES MODIFICATIONS</b>		
Version	Date	Désignation
0	13/10/2021	Création du document
1	13/12/2021	Version finale

**Enregistrement des versions :**

Versions < 1 versions de travail  
Version 1 version du document déposé  
Versions > 1 modifications ultérieures du document

## AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien des communes de Brion et Saint-Secondin (86) est constitué de différentes pièces distinctes, afin de faciliter sa lecture :

- Pièce 1 : Description du projet
- Pièce 2 : Note de présentation non technique
- Pièce 3A : Justificatifs fonciers
- Pièce 3B : Capacités techniques et financières
- Pièce 4A : Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4B : Étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4C : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
- Pièce 4D : Etudes spécifiques
  - Pièce 4D : Etude écologique
  - Pièce 4D : Etude acoustique
  - Pièce 4D : Etude paysagère
  - Pièce 4D : Etude d'incidence Natura 2000
  - Pièce 4D : Autres études spécifiques (Expertise des zones humides, etc.)
- Pièce 4E : Autres fichiers obligatoires ICPE
- Pièce 5 : Etude de dangers et son résumé non technique
- Pièce 6A : Plan de situation au 1/25 000<sup>ème</sup>
- Pièce 6B : Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1 000<sup>ème</sup>
- **Pièce 7A : Lettre de demande**
- Pièce 7B : Justificatif d'envoi du résumé non technique de l'étude d'impact aux communes des 6 km

**La présente pièce (7A) du DDAE présente la lettre de demande du projet de parc éolien des Mignaudières 2, porté par ABO Wind, à Brion et Saint-Secondin (86).**



## LETTRE DE DEMANDE

**SAS CPENR DES MIGNAUDIÈRES 2**  
2 rue du Libre Echange, CS 95893  
31506 Toulouse Cedex 5

**PREFECTURE DE VIENNE**  
7 place Aristide Briand  
86000 Poitiers

A l'attention de Madame La Préfète

A Toulouse, le 15 septembre 2021,

Madame la Préfète,

En application de l'article L512-1 du Code de l'Environnement et des décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné :

Patrick BESSIERE agissant en qualité de gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même présidente de la société ayant pour raison sociale : SAS Centrale de production d'énergies renouvelables (CPENR) des Mignaudières 2,

Ai l'honneur de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc éolien.

Veillez trouver ci-dessous les informations requises au titre des décrets n°2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale :


Identité du demandeur	
<b>Raison sociale de la Société</b>	Centre de production d'énergies renouvelables des Mignaudières 2
<b>Forme juridique</b>	Société par Actions Simplifiées (SAS)
<b>Adresse du siège social</b>	2 rue du Libre Echange, CS 95893, 31506 Toulouse Cedex 5
<b>NOM, Prénom et qualité du signataire de la demande</b>	BESSIERE Patrick, en qualité de gérant de la société ABO Wind SARL, elle-même présidente de la société SAS Centrale de production d'énergies renouvelables des Mignaudières 2
<b>N°SIRET</b>	881 717 722 00014
<b>N° APE</b>	3511Z / Production d'électricité
Emplacement de l'installation	
<b>Département</b>	Vienne (86)
<b>Commune(s)</b>	BRION, SAINT-SECONDIN
<b>Lieu de l'établissement actif</b>	PDLs (A407, Brion), E1 (A313, Brion), E2 et E3 (A390, Brion), E4 (BO11, Saint-Secondin)
Nature, volume et classement des installations	
<b>Nature des activités</b>	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
<b>Volume des activités</b>	Nombre d'aérogénérateurs : 4 Hauteur des mâts au sens ICPE : 142 m Hauteur au moyeu : 140 m Hauteur totale en bout de pale : 220 m Puissance unitaire : 5.5 MW Puissance totale installée : 22 MW  Et deux postes de livraison Emprise au sol : 252 m <sup>2</sup> Hauteur : 2,64 m
<b>Rubriques de classement ICPE</b>	2980-1 (A, 6 km)

Le dossier de la présente demande d'autorisation environnementale est constitué des éléments suivants :

1. Description du projet  
dont les avis de démantèlement des propriétaires des parcelles concernées et des communes
2. Note de présentation non-technique
- 3A. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain
- 3B. Capacités techniques et financières
4. Etude d'impacts sur l'environnement
  - a. Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
  - b. Etude d'impact sur l'environnement
  - c. Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement
  - d. Etudes spécifiques
    - i. Volet milieux naturels, faune, flore
    - ii. Volet acoustique
    - iii. Volet paysager
    - iv. Etude d'incidence Natura 2000
    - v. Autres études spécifiques (Expertises des zones humides, etc..)
  - e. Autres fichiers obligatoires ICPE
    - i. CERFA
    - ii. Formulaire Aviation militaire
    - iii. Formulaire Aviation civile
    - iv. Conformité du projet aux documents d'urbanisme
5. Etude de dangers et son Résumé non-technique
6. Plans réglementaires
  - a. Plan de situation au 1/25 000
  - b. Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/1000\*
7. Autres documents
  - a. Lettre de demande
  - b. Justificatif d'envoi du résumé non-technique de l'étude d'impact aux communes des 6km

\* : Conformément à l'article D181-15-2-9° du Code de l'environnement- Partie réglementaire – Livre 1<sup>er</sup>, et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200. Nous réaliserons ainsi pour chaque éolienne et poste de livraison un plan d'ensemble au 1/1000.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments respectueux.

 Signature numérique de  
Patrick BESSIERE  
Lieu : Toulouse  
Date : 2021.09.16 17:16:17  
+02'00'  
Version d'Adobe Acrobat  
Reader : 2021.007.20091

Patrick BESSIERE  
Gérant d'ABO Wind SARL,  
elle-même présidente de la SAS CPENR des Mignaudières 2